



Partenaire du **RSA**
Réseau du Sport de l'Air

LES NOUVEAUTES RSA 2010

C'est avec un poids de près de **60 000 licenciés** que l'**UFEGA** (Union des Fédérations Gestionnaires des Assurances), **dont le RSA fait partie**, a mené un appel d'offres à compagnies d'assurances pour les programmes fédéraux pour 2010/2011/2012.

AIR COURTAGE ASSURANCES reste le **Courtier Partenaire du RSA**, et donc VOTRE intermédiaire pour cette nouvelle période.

Des Meilleures garanties au Meilleur prix !

RESPONSABILITE CIVILE :

- ✓ **Pas d'augmentation tarifaire** depuis 2004 malgré l'envolée des procédures judiciaires en cas d'accident et les mises en cause de plus en plus fréquentes.
- ✓ Une Augmentation de la limite du plafond assuré en RC aéronautique à hauteur de **5 000 000 €** (au lieu de 4 600 000 €).

NOUVEAU :

- ✓ Extension aux aéronefs en configuration **5 places** (1 place pilote + 4 places passagers) : avec une limite RC portée à 5 200 000 € en option !
- ✓ **RC Privée du Constructeur / Restaurateur** pour seulement 50 € / an (lorsque la machine est en cours de **montage, assemblage, construction restauration**), selon conditions.
- ✓ **RC AERONEF « AU SOL UNIQUEMENT »** pour seulement 300 € / an, selon conditions.
- ✓ Extension **VOLTIGE à titre amateur** possible, selon conditions.
- ✓ Extension **VOL MONTAGNE** possible, selon conditions.
- ✓ Sont éligibles au contrat fédéral RSA **les aéronefs suivants sous conditions spécifiques :**
 - Hélicoptères CNRA / CNSK
 - ELA 1 dont la MMD est < à 2 700 kg
 - ULM de série pour les membres du RSA déjà membres en 2009
 - CNRAC dont la MMD est > à 2 700 kg

PROTECTION JURIDIQUE (inclus dans votre cotisation RSA)

- ✓ **Nouvelle assureur : PROTEXIA**
- ✓ Bénéficiez d'une **véritable assistance juridique** qui va de la recherche d'une solution amiable à la participation aux frais et honoraires en cas de procédure judiciaire.

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 74 46 09 10
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

 **AIRSPORTS ASSURANCES**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

 **AIR COURTAGE AVIATION**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

COTISATION RSA 2010

Renouvellement au
1^{er} janvier !!

Pour bénéficier du contrat d'assurance RSA, vous devez être adhérent au RSA durant toute la durée de votre contrat d'assurance : OBLIGATOIRE !!

LICENCE ASSURANCE 2010 LES BONS REFLEXES POUR GAGNER DU TEMPS

1 – Prenez votre cotisation et abonnement RSA sur le site du RSA www.rsafrance.com

2 - Souscrivez votre assurance 2010 à compter du 25/12/2009 et imprimez votre attestation sur le site www.air-assurances.com
Départements AIRSPORTS – Espace RSA.

3 – Effectuez vos demandes de modifications de contrat d'assurances en cours d'année (vente, changement de clauses pilotes...) directement sur le site www.air-assurances.com
Réponse sous 48 heures garantie

Nous contacter

Tel : 04 74 46 34 83

Email : rsa@air-assurances.com



Partenaire du **RSA**
Réseau du Sport de l'Air

INDIVIDUELLE ACCIDENT (y compris Assistance)

« Des garanties élargies et encore plus performantes ! »

- ✓ Un capital de **16 000 €, 32 000 € ou 48 000 €** (selon l'option choisie) versé rapidement au bénéficiaire désigné en cas de décès de l'assuré :
 - Remboursements des frais médicaux : **3 000 €** (au lieu 2 300 €)
 - Une prise en charge des conséquences de l'accident à compter d'un taux de **12% d'invalidité** (au lieu de 15%)
 - Des indemnités journalières forfaitaires de **30€ par jour** à qui subit une perte de revenus justifiée
 - Une couverture **MONDE ENTIER**, excepté quelques pays
- ✓ Comprend également une **assistance auprès d'un nouvel Assisteur (AXA ASSISTANCE)** :
 - Des **Frais de recherche et secours** en mer, désert, montagne : 10 000 € maxi
 - Une couverture **en France et dans le MONDE ENTIER**
 - **Sans franchise kilométrique**
 - **Des nouvelles garanties** d'assistance en cas d'accident : Envoi d'un médecin sur place à l'étranger / **Soutien psychologique en cas de crash aérien** / **Pilote de remplacement en cas de problème médical ou décès**
- ✓ Passerelle Individuelle Accident UFEGA : **Une seule assurance IA et une seule prime d'assurance** au sein de l'UFEGA pour une pratique aéronautique élargie : Si vous êtes licencié dans une autre fédération appartenant à l'UFEGA (ULM, vol à voile, hélicoptère, vol libre), pas besoin de payer plusieurs fois...
- ✓ Et si vous souhaitez vous assurer pour des **capitaux encore plus élevés**, possibilité d'aller jusqu'à 96 000 € en cas de DECES / INVALIDITE, et jusqu'à 80 € / jour d'indemnités journalières.

INDIVIDUELLE ACCIDENT pour vos passagers (attachée à la machine)

- ✓ Couvre les occupants des places passagers de l'appareil, **sans désignation préalable**, en cas de décès et invalidité.
- ✓ Tarif attractif : Pour seulement 40 €/ an **PAR place passager !**
- ✓ Vos passagers sont bien entendu assurés pour leurs propres dommages corporels dès lors que vous avez souscrit une assurance RC AERONEF. Toutefois, grâce à l'IA PASSAGER, **vous couvrez tous les passagers que vous transportez toute l'année** (qu'ils soient ou non membres du RSA) en leur garantissant en plus un capital DECES INVALIDITE à hauteur de 16 000 €.

N'oubliez pas cette garantie essentielle si vous transportez des passagers !

ESPACE WEB RSA

www.air-assurances.com

Accédez 7j/7 et 24h/24 :

- > Les outils de gestion de votre assurance en ligne (souscription, demande de modifications...)
- > Les contrats, guides et notices d'assurances en téléchargement
- > Les réponses à vos questions les plus fréquentes (FAQ)
- > La procédure à suivre en cas d'accident.
- > Les accès aux offres complémentaires

OFFRES COMPLEMENTAIRES « SPECIAL RSA »

Accédez aux offres
suivantes à des conditions
privilegiées :

- > CASSE AERONEF (dommages matériels, Incendie, Vol, Vandalisme,...)
- > Individuelle Accident pour des CAPITAUX SUPPLEMENTAIRES
- > HANGAR
- > ASSURANCE DE PRET incluant le risque aérien !
- > RC ORGANISATEUR DE MANIFESTATION AERIEENNE

A SAVOIR

En cas d'accident, les frais liés au retrait de l'épave ne peuvent pas être pris en charge par votre assurance RESPONSABILITE CIVILE AERONEF. Il faut vous adresser à votre assureur qui assure la CASSE de votre aéronef !

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 74 46 09 10
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

AIRSPORTS ASSURANCES
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

AIR COURTAGE AVIATION
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com